

Établissements agréés pour le modèle Hôpital de confiance

Votre modèle d'assurance de base couvre les prestations de l'assurance obligatoire des soins fournies par votre médecin de famille, le centre de télémédecine Medgate ainsi que les établissements agréés par Assura pour votre canton de résidence.

Si vous choisissez d'être pris en charge par un établissement agréé situé dans un autre canton, vous pourriez être amené à payer des frais supplémentaires.

Les établissements agréés pour le modèle Hôpital de confiance pour votre canton :

Pour les assurés dans les cantons	Établissements agréés	Sites
AG, BL, BS, SO	Hôpital cantonal de Bâle-Campagne Exceptions ⁽¹⁾ : - Dermatologie - Psychiatrie	Hôpitaux - KSBL Bruderholz - KSBL Liestal (site principal) Centre médical - Gesundheitszentrum Laufen
GE, FR, NE, VD	Ensemble Hospitalier de la Côte Exceptions ⁽¹⁾ : - Chirurgie maxillo-faciale - Chirurgie thoracique - Médecine nucléaire - Pathologie - Psychiatrie et psychothérapie - Radio-oncologie / Radiothérapie	Hôpitaux - Hôpital d'Aubonne - Hôpital de la Côte, Gilly - Hôpital de Morges (site principal) Centres médicaux - Cabinets de la Côte, Morges - Centre de médecine du sport, Morges - Centre digestif des Halles, Morges - Centre médical Arcades EPFL, Ecublens - Centre médical d'Aubonne - Centre médical de Bussigny - Centre médical de Chavannes-près-Renens - Centre médical de neurologie, Morges - Centre médical du Simplon, Renens - Centre médical Nord Sud, Crissier - Centre métabolique (endocrinologie, diabétologie et cardiologie), Morges - Centre Pietro Sarto, Lavigny - Centre vasculaire, Montreux - Centre vasculaire, Yverdon - Policlinique de la Venoge, Penthalaz - Policlinique Nord Sud, Crissier

(1) Exceptions : Les établissements agréés ne prennent pas en charge quelques soins. Ces prestations sont dispensées par des spécialistes externes, sur délégation de votre médecin de famille ou de Medgate.